

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2026

---

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

Adopté

N° CS247

## AMENDEMENT

présenté par

Mme Hadizadeh, Mme Santiago, M. Baptiste, Mme Capdevielle, M. Fégné, Mme Herouin-Léautey, Mme Thiébault-Martinez, M. Saulignac et M. Simion

-----

### ARTICLE 2

Supprimer les alinéas 7 à 11.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement des députés socialistes et apparentés supprime les modifications procédurales relatives à la déclaration judiciaire de délaissement parental (la réduction du délai d'un an à six mois avant introduction de la requête aux fins de déclaration de délaissement parental pour les enfants de moins de trois ans et précision relative à la cause d'empêchement.)

.